

Attestation de transport direct

pour

une demande de dérogation au contrôle à l'introduction

Ou validation d'un kit intro réalisé précocement*

A partir du 01/10/2021 : Document valable uniquement dans le cas de transport direct, pour :

→ Les achats de bovins de moins de 6 mois, (bovins « indemne d'IBR » et garantis non IPI en BVD)

OU

→ Les pensions tout âge (bovins « indemne d'IBR » et garantis non IPI en BVD).

OU

→ * Valider un kit intro réalisé avant-vente (maximum 15 jours avant) ou dans les 15 jours suivant la livraison.

Rappel : Si le transport n'est pas direct, vous devez réaliser une prise de sang 15 à 30 jours après la livraison. (Analyse à réaliser en fonction de l'âge du bovin)

Cocher votre situation

Rappel des documents à transmettre au GDS

<input type="checkbox"/>	Achats de bovins < 6 mois Ou Pension (tout âge) Avec un transport direct	cartes vertes (mention cheptel indemne IBR et bovin non IPI)
<input type="checkbox"/>	Kit intro avant-vente ou à la livraison Avec un transport direct	cartes vertes (mention cheptel indemne IBR et bovin non IPI) + résultats d'analyses du kit intro

Coordonnées de l'élevage d'origine

Coordonnées de l'élevage destinataire

N° Cheptel
NOM.....
COMMUNE.....

N° Cheptel.....
NOM.....
COMMUNE.....

Nous soussignons avoir ce jour respectivement sorti ou introduit les bovins de la liste ci dessous : Nombre de bovins / _____ / (en cas de nécessité, remplir une liste au dos)

N° du bovin	N° du bovin	N° du bovin
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR

Nous, soussignons, que le transport entre les deux élevages s'est effectué sans rupture de charge par Monsieur et que d'autres bovins n'ont pas été en contact pendant le transport. Immatriculation du véhicule _____ type

J'accepte par avance les éventuels contrôles.

Fait à
Signatures : Pour l'élevage d'origine

Le/...../.....
pour l'élevage destinataire

ATTENTION :

- Les bovins **doivent en aucun cas être en contact avec des bovins non issus de troupeau indemne d' IBR et non garantis non IPI. Une garantie non IPI ne protège pas d'une infection transitoire de BVD. Veillez à respecter une quarantaine.**
- Ces maladies ne sont pas toutes des vices rédhibitoires. Nous recommandons donc vivement aux éleveurs acheteurs **d'utiliser un billet de garantie conventionnelle** pour s'assurer du retour du bovin au vendeur en cas de résultat positif.